Mémoire déposé dans le cadre des consultations publiques sur la gestion des matières organiques à Montréal

Déposé à l'Office de consultation publique de Montréal

Par Patrick Asch

Le présent mémoire comprend deux sections, un bref aperçu de moi-même et les 7 constats émis face aux propositions ayant été présentées par la ville de Montréal.

Des notes sur la personne déposant le mémoire :

Je suis...

- Biologiste spécialisé en la gestion d'habitats urbains
- Directeur de l'organisme à but non lucratif en environnement Héritage Laurentien
- Résident de LaSalle.
- Collaborateur de longue date avec la ville de Montréal sur divers dossiers au fil des années. J'ai notamment été le chef de délégation pour les parcs, espaces verts et le réseau bleu dans le cadre des suites au Sommet de Montréal.
- Coordonnateur de divers programmes d'éducation au développement durable
- Responsable de l'émission radio sur le développement durable Courant Vert, à Radio LaSalle.

Je suis donc bien au fait de nombreux dossiers environnementaux en ce qui a trait à Montréal.

Constats face à l'aménagement d'usines de biométhanisation et de compostage à Montréal

- 1. **Un appui général du principe de récupérer nos déchets organiques**. Le principe de mettre en place des usines biométhanisation et de compostage semble aussi valable.
- 2. Un appui du principe que ces usines soient aménagées sur l'île de Montréal afin de réduire les impacts du transport des déchets Je crois de plus important que nos communautés soient conscientes de nos impacts sur l'environnement et la présence des usines au sein des communautés peuvent contribuer à ceci.
- 3. Un appui de façon générale l'emplacement de trois des quatre sites proposés dont notamment celui de LaSalle. Au niveau toutefois du site proposé à Dorval; j'ai des réserves quant à l'utilisation d'un espace vert dans un contexte où :
 - l'île de Montréal a présentement très peu d'espaces verts qui demeurent dans la région de Montréal alors qu'il y du même fait 9,6% de la superficie de l'île qui constitue des Brown Fields qui pourraient servir à de tels aménagements.

- la CMM vient tout juste d'adopter un plan Métropolitain d'aménagement et de développement qui impose la création de trame vertes et propose la naturalisation de milieux dégradés alors que ce site constitue un des derniers sur le territoire qui pourrait être naturalisé et devenir un espace vert utilisé par la communauté pour des fins récréatives de même qu'un lieu contribuant à la biodiversité de Montréal.
- 1.9G\$ est dépensé annuellement par les résidents de la CMM à faire des loisirs de plein air alors que la trame verte de la CMM est peu développée; ceci diminue les revenus potentiels pour la région et réduit les dépenses locales associées à la nature et au plein air.
- 4. Au niveau de l'emplacement de la station de biométhanisation de LaSalle. J'ai davantage des réserves importantes quant à la proximité de la future usine de biométhanisation de LaSalle par rapport à la cour Turcot. Dans le cadre du futur aménagement de la cour Turcot, Montréal a opté pour le déplacement de l'autoroute vers de nord afin de permettre un développement de la cour Turcot vers le sud. Or avec cette option, une importante portion de la cour Turcot, soit toute la portion ouest qui aurait pu être développée, sera maintenant située à entre 200 et 500 mètres de la station de biométhanisation de LaSalle et donc non développable pour des fins résidentielles. Je suis donc d'avis, face à la construction d'une station de biométhanisation à LaSalle, que Montréal devrait réviser le plus rapidement possible sa décision de coller l'autoroute sur le secteur nord et devrait demander à Québec le plus rapidement possible de maintenir un tracé de l'autoroute vers le sud de la cour Turcot. Ceci qui facilitera subséquemment un développement au nord de l'autoroute étant donné la plus grande distance.
- 5. Je constate suite à la période de question que les matériaux organiques provenant des paysagistes et émondeurs privés ne seront pas récupérés. Or, présentement ces matériaux sont transportés et disposés sans contrôle. Ils constituent ainsi en ce moment :
 - un vecteur pour le transport de plantes exotiques envahissantes dans un contexte où il est reconnu que 50% de la biodiversité de Montréal est disparue à cause d'espèces exotiques envahissantes.
 - un vecteur pour le transport d'insectes ravageurs tels l'agrile du frêne ou, potentiellement le longicorne asiatique; des espèces qui pourraient dévaster les populations de frêne et d'érable de la région.

Dans un contexte où les impacts économiques pour Montréal et la CMM face tant au travaux de contrôle d'espèces exotiques envahissantes qu'aux dommages impliquant la plantation de centaines de milliers d'arbres se chiffrerons fort probablement par dizaines, voire centaines de millions de dollars, il faut absolument que Montréal mette en place une règlementation exigeant que les rejets de matériaux provenant d'émondage ou de l'entretien paysager d'espèces exotiques envahissantes ne contribuent pas à la destruction du stock d'arbres de la région ou de la perte de biodiversité. Il faudrait en particulier que les rejets de végétation, qu'ils soient susceptibles de transporter des insectes ravageurs ou de permettre la relocalisation d'espèces exotiques envahissantes, soient disposés adéquatement. Ceci implique qu'ils doivent être soit envoyés pour compostages ou biométhanisation, soit transformés en produits qui ne risqueront pas le transport d'espèces ravageuses ou exotiques. Une telle option serait par exemple de transformer les matériaux en granules pour poêles à granules.

Ceci dit, les quantités de matériaux provenant de ces sources sont significatives. Par conséquent, je crois qu'il sera nécessaire pour Montréal de s'assurer que ces matériaux soient considérés dans la détermination finale de la taille des quatre usines.

- 6. La sensibilisation communautaire doit faire partie intégrante du projet de gestion des matières organiques et doit être considérée davantage dans le cadre du projet. En tant que spécialiste en animation et en éducation au développement durable, je vois en la création des quatre usines de compostage et biométhanisation une opportunité d'éducation importante. Je propose que les initiatives suivantes de sensibilisations suivantes soient intégrées dès le début au projet pour maximiser la quantité de déchets récupérés :
 - qu'il soit intégré à la construction des usines la mise en place de programmes de sensibilisation intra-usine axés premièrement vers les écoles et ensuite, au public en général. La meilleure façon de sensibiliser au besoin de bien gérer nos déchets est en permettant à notre communauté de voir en personne l'impact des déchets que l'on consomme de même que les bénéfices associés à une gestion adéquate de nos déchets. Je vois en la création des usines une opportunité pour que des organismes d'éducation à l'environnement tels Héritage Laurentien collaborent avec Montréal pour la mise en place d'un programme éducatif qui contribuera à la mise en place de ce programme.
 - que les écoles et garderies soient intégrées dès le début à la récolte de matière organique car la participation et l'éducation des enfants aux initiatives de compostage dans les écoles et garderies aura pour impact de stimuler une participation dans leurs familles. Au fil des années j'ai eu des demandes de littéralement presque toutes les écoles de LaSalle pour la mise en place de programmes de compostage. Toutes les écoles de LaSalle, même le CEGP André-Laurendeau nous ont indiqué qu'elles veulent participer dès que possible au programme de récupération des matières organiques.
- 7. Le milieu commercial et industriel doit être inclus dans les mesures de récupération prises par Montréal. Des mesures incitatives doivent être prises pour stimuler leur participation. Je vous propose d'examiner la situation de la ville de San Francisco, la ville en 1º place en matière de récupération en Amérique du Nord. San Francisco a maintenant attient un taux de récupération total de matière résiduelles de 78% et vise maintenant à atteindre un taux s'approchant le plus possible de 100%. Ils ont mis en place un programme de tarification des déchets combiné à la récolte gratuite tant des matériaux organiques que recyclables. Ce programme s'applique au résidentiel et au commercial. Par l'entremise de ce système, ils incitent les résidents et les commerces à recycler. Ils ont des restaurants qui ont atteint des taux de récupération de 95% et ont du même fait sauvé des frais de collecte d'ordure qui atteignent 10 000\$ par mois pour les plus gros restaurants. (pour plus d'information sur San Francisco, voir ce reportage : http://j.mp/SFrecuperation)